

BUDGET 2022

L'élaboration du budget est un acte majeur de la vie d'une collectivité : il établit les priorités et prévoit les moyens nécessaires à l'exécution des politiques publiques.

Voté le 10 mars 2022 lors du conseil communautaire, le budget principal de la Communauté de communes est d'un montant global de 42 803 631€. Comme tout budget, il est structuré en deux grands axes : fonctionnement et investissement. Le budget de l'intercommunalité sert à financer des services aux habitants : des accueils petites enfance ou de loisirs, le centre aquatique, les musées intercommunaux, les médiathèques, les ordures ménagères ou l'eau et l'assainissement, etc...

Il permet également d'investir dans des projets comme le développement économique, les équipements sportifs, etc. C'est ce qu'on appelle les dépenses d'investissement.

Quant aux recettes, elles proviennent notamment des impôts locaux, des dotations de l'État, des produits des services et des emprunts.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

32 119 242 €

9 519 051 € sont reversés aux 47 communes membres en attributions de compensation soit près de 30% du budget de fonctionnement.

4 362 904 € sont consacrés au pôle enfance jeunesse famille : accueil des enfants dans les multi-accueils, accompagnement et soutien à la parentalité, accueils de loisirs et animations enfants ados pendant les vacances scolaires...



707 427 € permettent d'accompagner les acteurs économiques dans leurs projets (création, reprise, cession d'entreprises).

1 027 496 € sont consacrés aux actions liées à la crise sanitaire, notamment la vaccination, à l'hébergement temporaire, à la maison intercommunale des familles, au dispositif mobile "en route vers la santé", au Contrat Local de Santé, ...

1 974 119 € sont consacrés à la gestion des bâtiments intercommunaux, au parc automobile, à l'entretien des Parcs d'activités intercommunales, des sentiers...

1 896 012 € sont consacrés au fonctionnement des quatre médiathèques intercommunales, de l'école de musique, aux actions engagées dans le cadre de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture, les interventions musicales en milieu scolaire.

887 866 € sont consacrés au fonctionnement du centre aquatique l'Olympide et au domaine nordique des Coulmes.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

10 684 389 €

1 169 109 € pour la signalétique et l'aménagement des parcs d'activités économiques.

1 493 147 € pour l'aménagement, l'urbanisme et l'habitat : cela concerne le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, les aides aux travaux de rénovation énergétique ou pour l'habitat sur Saint-Sauveur et Saint-Marcellin, etc.

6 387 890 € consacrés aux travaux : aménagement de la recyclerie à Saint-Sauveur, travaux à la médiathèque La Halle, aménagement des espaces boutique et restauration au Grand Séchoir, projet d'une nouvelle médiathèque sur Vinay, aménagement du sentier Au fil de la Bourne, aides à l'achat de vélos électriques...

BUDGETS ANNEXES

Certaines politiques publiques ont un budget spécifique.

	Exploitation	Investissement
Eau	8 003 200€	4 750 300€
Assainissement	8 071 750€	7 078 250€
Budget rattaché aux ordures ménagères : pour la collecte et le traitement des ordures ménagères	7 197 000€	2 633 000€
Budget annexe Maison de santé pluridisciplinaire à Pont-en-Royans	25 000€	1 015 350€

BON À SAVOIR

DES TAUX INCHANGÉS DEPUIS LA CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

28,07% pour la contribution foncière des entreprises (CFE)

4,03% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

6,40% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.